

Tri et évaluation des plans miniers de Charbonnages de France : une approche sous l'angle du risque

Myriam Besnard

Citer ce document / Cite this document :

Besnard Myriam. Tri et évaluation des plans miniers de Charbonnages de France : une approche sous l'angle du risque. In: La Gazette des archives, n°242, 2016-2. Les risques du métier. Actes des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) de l'Association des Archivistes français. 5 et 6 février 2015. pp. 115-119;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.2016.5360>

https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2016_num_242_2_5360

Fichier pdf généré le 18/03/2019

Tri et évaluation des plans miniers de Charbonnages de France : une approche sous l'angle du risque

Myriam BESNARD

Créé en 1959, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est le service géologique national français. C'est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol (couverture thématique : géologie, sous-sol, après-mine).

Le BRGM est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui compte près de 1100 salariés (dont plus de 700 chercheurs et ingénieurs). Ils sont répartis entre le centre scientifique, situé à Orléans, et 32 antennes régionales. Il agit sous la triple tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE), et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

En 2006, l'État confie au BRGM la surveillance des anciens sites miniers et les actions de prévention des pollutions et des risques compte tenu, notamment, de la fin de l'exploitation du charbon et de la potasse. Le BRGM devient maître d'ouvrage délégué pour les travaux de mise en sécurité des sites. Il dispose d'un département spécifique, le département prévention et sécurité minière (DPSM), composé d'une direction et d'une unité d'appui, à Orléans, et de quatre unités territoriales d'après-mine (UTAM).

Pour lui permettre d'assurer sa mission de service public, les archives techniques des Charbonnages de France (CdF) sont confiées au BRGM/DPSM par une convention de dépôt tripartite (BRGM, Archives nationales, CdF), signée le 28 décembre 2007.

Chaque UTAM, qui compte dans ses rangs un archiviste, dispose d'un fonds d'archives techniques intermédiaires portant sur les secteurs géographiques relevant de sa compétence. Une base de données (AURESSIA) permet la gestion commune des fonds. La mission centrale des archives du BRGM, rattachée à la direction administrative et financière du BRGM, intervient comme soutien et conseils auprès des UTAM.

Dans le cadre de sa mission opérationnelle, l'UTAM Nord (située à Billy-Montigny, dans le Pas-de-Calais) a la gestion et l'organisation des archives techniques de CdF relatives aux Bassins du Nord-Pas-de-Calais et du Boulonnais. Ces archives couvrent une période chronologique allant de 1850 à 1990, soit 140 ans de prospection et d'exploitation du charbon dans le Nord de la France. Elles sont constituées principalement de cartes et de coupes géologiques et minières visualisant la géométrie des gisements de charbon exploités. Ces plans, généralement de grande dimension, sont rangés à plat, pliés ou roulés. La nature des supports est très variée : papier, papier cartonné, papier entoilé, calque, etc.

En 2012, la mission centrale des archives du BRGM est saisie par la directrice de l'UTAM Nord car une restructuration des bâtiments de Billy-Montigny est prévue et une réduction des surfaces allouées à l'UTAM est projetée.

Dans ce contexte, la directrice envisage de se dessaisir de plans qui n'ont plus d'utilité technique immédiate. Le BRGM veut donc transférer les documents à la structure compétente, tel que cela est défini dans la convention du 28 décembre 2007. L'article 2 stipule qu'« à l'issue de leur durée d'utilité technique, les dossiers seront retournés au service départemental d'archives compétent ».

Le fonds, estimé à environ 700 ml, est inédit : il n'a jamais été ouvert par CdF à la communauté scientifique.

Le BRGM sollicite l'expertise du Service interministériel des Archives de France, par courrier, afin de désigner l'établissement de conservation compétent et pour définir une stratégie de transfert et de traitement. Une réunion a lieu le 16 juillet 2013, à Billy-Montigny, en présence des parties concernées : Archives nationales du monde du travail, Service interministériel des Archives de France, BRGM. Il en ressort qu'une fois restituées aux Archives départementales, les archives seront gérées avec les règles fixées par les Archives et que l'intégralité du fonds ne pourra pas être conservée. On parle de sélection et d'échantillonnage (effectués par des archivistes – sur quels critères ?).

Le BRGM avance que ces archives sont les seuls documents techniques de base retraçant l'exploitation minière des Bassins Houillers du Nord-Pas-de-Calais et

du Boulonnais. Il considère comme essentiel d'assurer l'intégrité du fonds car l'UTAM Nord intervient dans le contexte d'un bassin dynamique qui ne se stabilisera, d'un point de vue géologique, que dans 300 ans. Les besoins futurs ne sont pas identifiés car imprévisibles. Une destruction non maîtrisée des documents serait préjudiciable pour la surveillance et le suivi de l'évolution hydrodynamique du réservoir, ce qui pourrait avoir des conséquences en termes de sécurité des biens et des personnes.

À l'issue des échanges, le Service interministériel des Archives de France demande au BRGM de produire une analyse des risques liés à la destruction de tout ou partie du fonds.

Afin de mieux appréhender le contenu et la signification du fonds d'archives, un groupe de travail pluridisciplinaire, supervisé par la directrice de l'UTAM Nord, est constitué. Il réunit un géologue généraliste et minier du BRGM ayant une grande expérience à l'étranger, un dessinateur-projeteur de plans miniers (ancien de CdF), l'archiviste de l'UTAM Nord et une archiviste en renfort.

À partir d'une grille d'analyse des typologies (dont la trame est basée sur le travail de Louise Gagnon-Arguin, université de Montréal), il s'agit de comprendre la composition du fonds et de rassembler les plans par famille ou typologie. Cette grille permet de répondre aux questions suivantes : pourquoi ce type de plan a-t-il été conçu ? Quelle est sa signification ? Quelle est sa valeur ?

Outre la documentation du projet et la reconstitution des contextes de création du fonds et d'élaboration des plans, le travail est mené en cinq étapes :

- identifier et définir les différentes typologies de plans miniers. Cette phase s'organise comme un récolement ;

- évaluer et déterminer les valeurs scientifique, technique et/ou patrimoniale des différentes typologies :

- la valeur technique d'un document est relative au savoir-faire dans l'activité concernée par le document. Par exemple, un plan d'exploitation des veines de charbon possède une valeur technique pour définir quels types de méthodes et procédés ont été employés en fonction de la configuration du gisement ;

- la valeur scientifique d'un document concerne la conformité aux procédés de recherche et d'observation des sciences, et dans le cas présent, des Sciences de la Terre. Les informations purement géologiques (lithologique, stratigraphique, lithostratigraphique, structurale) ont été différenciées des

informations géologiques concernant le minerai de charbon (mode de gisement, épaisseurs des couches de charbon, caractéristiques physico-chimiques des charbons). Les données de topographie souterraine ont également été prises en compte ;

- la valeur patrimoniale/historique des archives correspond, dans le cas présent, à un témoignage de l'histoire du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais et à la transmission de sa mémoire.

La principale difficulté rencontrée est la lecture et la compréhension des plans en l'absence de sources littéraires ou de mode d'emploi.

▪ comprendre la chaîne d'information et l'articulation des différentes typologies. Il s'agit de travailler par grandes masses de documents afin de déterminer :

- les typologies dont l'information est essentielle et à conserver ;
- les typologies dont l'information se retrouve ailleurs et qui pourront être détruites ;
- les typologies exclues de la chaîne d'information.

Il s'agit d'examiner chaque type de plan (par observation de plusieurs plans par typologie) pour évaluer leur homogénéité. Il faut ensuite étudier ses liens avec les autres types de plans.

▪ identifier la sensibilité des typologies au regard de leurs domaines d'utilisation possibles et futures en particulier sous l'angle de la sécurité minière. Il s'agit d'une réflexion prospective. Le BRGM, en tant qu'expert, donne un avis relatif à l'utilité du type de plan dans l'avenir ;

▪ rédiger, à l'issue de la collecte des données et à partir des fiches de typologies, un rapport d'expertise (synthèse qualitative et quantitative) permettant l'analyse des risques.

À l'issue de ce fastidieux travail d'analyse (environ 80 jours/homme sans tenir compte des temps de rédaction du mémoire), un examen fin a permis de décrire 38 typologies et de dénombrer un peu plus de 50 000 documents.

Le travail de réflexion est actuellement en cours mais, à ce stade, on constate déjà une bonne articulation dans les typologies et peu de redondance. La reconstitution de la chaîne de l'information montre que le fonds est cohérent : les différents types de plans s'éclairent les uns les autres.

Les risques liés à la destruction du fonds et, identifiés à long terme, sont les suivants :

- sécurité des biens et des personnes (affaissement, par exemple) ;
- perte irrémédiable de la mémoire technique d'une activité primordiale et historique ;
- impossibilité, pour le BRGM, de remplir une mission confiée par l'État.

À plus court terme, c'est l'inintelligibilité des documents qui menace. Il est urgent de prendre les mesures pour que ces archives restent compréhensibles à l'avenir (en rédigeant un guide de lecture, par exemple).

L'analyse démontre également que ces plans, s'ils étaient bien référencés (pièce à pièce), pourraient permettre une meilleure gestion des risques liés à l'après-mine, non pas seulement aujourd'hui, mais d'ici 50 à 300 ans.

Par ailleurs, ces documents peuvent avoir d'autres usages : ils seraient utiles en cas d'exploitation des gaz induits, et/ou de reprise de l'exploitation du charbon (dont seules les couches superficielles ont été épuisées).

En outre, si l'on appliquait la convention de 2007 *stricto sensu*, le fonds serait probablement échantillonné selon les critères des Archives, soit des critères historiques ou esthétiques. Une telle sélection mènerait à la perte d'une information précieuse et unique. L'exercice de l'analyse de risques montre que pour les fonds très techniques, c'est finalement sur le producteur (ou, en l'occurrence, ses héritiers) et non sur les Archives que devrait reposer la responsabilité de la sélection.

Ce que la demande du Service interministériel des Archives de France et l'analyse des risques ont mis en lumière, c'est que les archivistes tout autant que la communauté scientifique (représentée par le BRGM) ont, à travers ce fonds et vis-à-vis des générations futures une responsabilité, notamment en termes de sécurité des biens et des personnes. Cette responsabilité est d'autant plus lourde que ce fonds a déjà été éclaté (le Centre historique minier de Lewarde en conserve une partie).

Il faudra désormais convaincre les tutelles (tant au niveau du MEDDE, du MESR et du ministère de l'Économie que du ministère de la Culture) des enjeux mis en évidence à travers ce travail.

Myriam BESNARD

Responsable de la mission centrale des archives
Bureau de Recherches Géologiques et Minières